

Le Crime du Juge Thayer

L'AFFAIRE

SACCO ET
VANZETTI



LE CREUSET

Bulletin Mensuel de Propagande Syndicale

3e Année, No 6 - Juin 1927

Le numéro : 50 cent. - Abonnement :

Un an : 5 francs; 6 mois : 3 francs

LE CREUSET

Bulletin Mensuel
de Propagande Syndicale

3e Année, No 6 - Juin 1927
— Les articles —
n'engagent que leurs auteurs.

Rédaction et Administration :
Jean DE BOE, "Le Creuset"
23, place Saint-Géry, Bruxelles

Sommaire :

L'Affaire Sacco-Vanzetti (p. 81); *La Grève du «XXe Siècle»* (p. 88); *Du Creuset* (p. 90); *Les Lutttes Economiques* (p. 90); *Les Menaces de Guerre* (p. 92); *Convocation* (p. 93); *Les Promenades du Creuset* (p. 93); *Que faire?* (p. 94); *Notre Coopérative* (p. 95); *La Poubelle* (p. 96).

Le Crime du Juge Thayer

L'Affaire Sacco-Vanzetti

La Cour Suprême du Massachusetts, en rejetant une nouvelle fois la demande en cassation du jugement condamnant Sacco et Vanzetti à la peine de mort à charge d'un crime dont ils sont innocents, vient de déchaîner un mouvement de solidarité tel que les bourreaux, si bien abrités qu'ils soient derrière les coffres-forts du capitalisme américain, n'osent accomplir leur crime. Sacco et Vanzetti n'appartiennent plus à la justice du Massachusetts, mais à la justice universelle, ayant à leur côté la classe ouvrière du monde entier pour les arracher aux machinations d'une magistrature haineuse et vénale.

PAS D'ERREUR JUDICIAIRE : CRIME JUDICIAIRE !

Je dis d'une magistrature haineuse; car le verdict de culpabilité du 14 juillet 1921 ne constitue pas une erreur judiciaire. Sacco et Vanzetti ne sont

pas les victimes de la fatalité. La bonne foi des jurés, des juges instructeurs et de la police n'a pas été surprise par des coïncidences malheureuses. La condamnation de Sacco et de Vanzetti est un crime politique exécuté et dirigé par le juge Thayer. Celui-ci était convaincu, dès les premières heures de l'instruction, de l'innocence absolue des deux prévenus; de l'impossibilité de leur culpabilité. Il a forgé de toutes pièces des preuves pour étayer l'accusation.

Et il convient, pour la bonne compréhension des événements, de resituer les événements dans leur cadre et à leur époque. Il serait, en effet, absurde de supposer que, sans aucune « raison », tout l'appareil judiciaire du Comté de Norfolk — un des plus réactionnaires des Etats-Unis — se soit acharné sur deux pauvres innocents, et plutôt sur ceux-ci que sur d'autres.

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

LA GUERRE DES CLASSES.

En 1916, commença aux Etats-Unis, une violente campagne de propagande pour l'intervention des Etats-Unis dans la guerre européenne. Les causes, comme toujours, sont à rechercher dans l'intérêt que pouvait présenter cette intervention pour le capitalisme américain. Cet intérêt était très évident. Il fallait surtout ne pas laisser compromettre les créances formidables, suite aux fournitures de guerre, des nations alliées. Il fallait aussi écouler les stocks énormes qui, en cas de non-utilisation, eussent empoisonné pour longtemps l'industrie et le commerce américains. A cette campagne interventionniste répondit bientôt une non moins ardente campagne pacifiste, menée par les partis avancés, communément appelés « the Reds » (les Rouges).

LA REPRESSION DU MOUVEMENT PACIFISTE.

Le Gouvernement usa d'une férocité inouïe pour réprimer la campagne contre la guerre. Tous les journaux avancés furent interdits, les rédacteurs condamnés à la déportation; des révolutionnaires, connus du monde entier, comme Borthman et Emma Goldman furent condamnés au bagne; le grand leader socialiste américain, Eugène Debs, fut condamné au bannissement. La liberté de parole fut supprimée. Tous ceux qui conservaient quelque indépendance d'esprit durent se taire, se cacher ou fuir. Dans cette panique générale, un journal italien continuait courageusement son travail d'opposition contre la réaction, c'était la « Cronaca Sowersiva ». Malheureusement, en 1918, la police parvint à dénicher l'atelier clandestin où des compagnons imprimaient cette feuille. Tout fut saccagé et emporté; les collaborateurs arrêtés et proposés à la déportation politique.

Dès lors, la pensée ne pouvant se manifester, la violence devait fatalement essayer de briser le cercle de

fer et forcer une issue. L'ère des attentats à la dynamite de toutes sortes s'ouvrit. Lorsque la liberté de la parole et de la presse est supprimée, il est logique que la violence serve à exprimer la protestation des consciences opprimées. Ces attentats étaient d'autant plus dangereux pour la bourgeoisie américaine que ceux-ci semblaient s'exercer d'une façon concertée. C'est ainsi qu'un même jour, le 2 juin 1919, 12 attentats se commirent dans huit Etats différents.

Dès lors, toute la presse bourgeoise scanna l'hallali contre les anarchistes et les communistes. La police, impuissante à découvrir les auteurs des attentats, est attaquée, ses directeurs sont taxés d'incapacité et menacés de destitution. Les journaux mènent une telle campagne de pression sur les pouvoirs publics que le Congrès vote une subvention d'un demi-million de dollars pour une campagne contre les extrémistes (the radicals) et les anarchistes. La conséquence fut une répression de plus en plus féroce contre tous les révolutionnaires.

Au cours de l'un des attentats du 2 juin 1919, un homme avait été tué. On n'était pourtant pas parvenu à l'identifier, ses blessures l'ayant rendu méconnaissable. La police croyait cependant pouvoir affirmer que la victime était l'auteur de l'attentat. Quelques papiers et les besoins de la cause aidant, on mit un nom sur ce cadavre : Valdinoci, ancien collaborateur de Galleani, à la « Cronaca Sowersiva ». Collaborateur à la « Cronaca » !... Ceci devait permettre à la police de frapper l'équipe de braves qui n'avaient pas désarmé devant la terreur réactionnaire, et c'est ainsi que de nouvelles arrestations s'opèrent dans les milieux révolutionnaires italiens et surtout parmi les collaborateurs, même occasionnels, du journal. Robert Elia, ancien administrateur de la « Cronaca », Andrea Salsedo, ami d'enfance de Galleani, furent arrêtés, sur la simple présomption d'être des révolutionnaires, et enfer-

més pendant deux mois dans les cellules secrètes de la brigade de police politique à New-York. Et, une nuit, Salsedo fut jeté par une fenêtre du quatorzième étage !... L'homme avait probablement été torturé en vain et on avait supprimé l'ennemi contre lequel on ne pouvait agir légalement. Son compagnon Elia fut renvoyé en Italie.

REVENONS A SACCO ET A VANZETTI.

Et maintenant, amis lecteurs, que vous vous trouvez placés en quelque sorte dans l'ambiance, dans l'atmosphère américaine du début de 1920, je vais pouvoir vous situer l'affaire Sacco et Vanzetti et vous comprendrez pourquoi la police américaine et le juge Thayer, au service de la réaction capitaliste, s'acharnèrent sur ces deux travailleurs, compatriotes et amis des persécutés de la « Cronaca » et, eux-mêmes, militants infatigables.

LE CRIME DE SOUTH BRAINTREE

Le 15 avril 1920, vers 3 h. de l'après-midi, Parmenter, caissier, et Berardeli, son garde-corps, furent assaillis à coups de revolver et tués, alors qu'ils transportaient deux boîtes contenant 15,776 dollars destinés au paiement des salaires de la fabrique de chaussures Slater and Morrill. Au moment où se commettait cette attaque, une auto contenant d'autres hommes passa près des lieux. Les assassins y jetèrent les boîtes et sautèrent dans la voiture qui s'éloigna à toute vitesse. Deux jours plus tard, cette auto était retrouvée dans un bois à quelque distance de South Braintree.

A cette époque, la police indaguait au sujet de plusieurs autres attentats qui s'étaient commis dans des circonstances analogues. Dans les autres cas il y avait bande, comme il y avait une automobile, et chaque fois les rares témoins oculaires croyaient pouvoir assurer qu'il s'agissait d'Italiens. A Bridgewater, notamment, un attentat identique avait eu lieu et l'on avait pu établir que la voiture avait pris la direction de Cochesett. Lorsqu'eut lieu l'affaire de Braintree, le chef

de la police de Bridgewater, Stewart, établit « un filature » autour d'un Italien possédant ou conduisant une auto à Cochesett. Il découvrit l'homme et apprit que la voiture en question se trouvait dans un garage pour réparation. Ordre fut donné au garagiste d'avertir immédiatement la police au cas où quelqu'un se présenterait pour chercher l'auto. Poursuivant son plan, le chef de police trouva que Boda, le propriétaire de la voiture, avait comme ami un anarchiste militant nommé Coacci. Et il se faisait que le lendemain du crime de South Braintree, ce fonctionnaire s'était présenté chez Coacci, celui-ci n'ayant pas répondu à une convocation concernant sa déportation politique — n'oubliez pas que nous sommes en pleine répression contre les révolutionnaires — et l'avait trouvé très affairé à préparer ses malles. Il n'avait tout d'abord établi aucun rapport entre Coacci et l'affaire de Braintree, mais lorsqu'il sut que les traces d'une petite voiture avaient été relevées dans le bois autour de la voiture du crime, le policier Stewart conclut que Coacci et Boda devaient être de la bande coupable et il donna des instructions en ce sens. Or, dans la soirée du 5 mai, Boda et trois autres Italiens se présentèrent au garage pour avoir l'automobile.

Quelques mots d'explication.

Durant la campagne de déportation des « Reds » (les Rouges), au printemps de 1920, l'anarchiste Salsedo avait été arrêté et gardé au secret pendant deux mois, à la Sûreté politique de New-York. Salsedo était un ami de Boda et de ses compagnons. Or, le 4 mai — nous sommes le 5 mai au soir — ces derniers venaient d'apprendre le sort tragique de Salsedo, jeté d'une fenêtre d'un quatorzième étage de la Sûreté — peut-être après avoir été tué par les policiers. Effrayés par la répression féroce de la police, surtout à l'égard des Italiens, Boda et ses compagnons — parmi lesquels se trouvaient Sacco et Vanzetti — résolurent de mettre en lieu sûr leurs publications de propagande révolutionnaire et tous documents politiques compromettants et de prévenir les compagnons contre la fureur policière. Une automobile était indispensable pour cela et c'était la raison pour laquelle ils allèrent chercher la voiture de Boda au garage. Celle-ci, d'ailleurs n'était pas réparée. Le gara-

giste cependant alerta la police. Sacco et Vanzetti furent arrêtés, Boa s'échappa et le quatrième, Orciani, fut arrêté le lendemain.

Stewart, le chef de la police, chercha immédiatement à appliquer à ces hommes ses théories au sujet des affaires de Bridgewater et de South Braintree. Pourtant Orciani dut être relâché de suite, ayant travaillé les jours où les crimes s'étaient commis. Pour Sacco, de même, l'affaire de Bridgewater ne pouvait se maintenir, par contre le 15 avril, jour de l'attaque de South Braintree, il avait chômé et, sur cette seule coïncidence, il fut chargé de ce crime. Vanzetti se trouvait dans une situation plus pénible encore. Pourchassé de fabrique en fabrique comme militant syndicaliste, il avait été réduit à faire du colportage de poisson, ce qui lui laissait son indépendance. Il exerçait son commerce à Plymouth, où il était très connu de sa clientèle italienne. Mais il est difficile d'établir dans de telles conditions un alibi. Ne pouvant le faire, il fut inculpé des deux attentats. Il est à remarquer cependant que dans les hautes sphères policières on ne voulut pas suivre le policier Stewart, dans ses hypothèses; on y considérait plutôt que tous ces attentats étaient le fait d'une bande de professionnels et non d'ouvriers révolutionnaires.

Néanmoins Sacco et Vanzetti furent définitivement mis en accusation en septembre 1920 et mis en jugement le 21 mai 1921, à Dedham, dans le comté de Norfolk. J'ai dit précédemment que le Norfolk est une des contrées les plus réactionnaires des Etats-Unis. La ville de Dedham est en quelque sorte un lieu de villégiature pour les riches Bostoniens, pour le surplus elle est habitée par des petits propriétaires fonciers. Dans une telle ambiance, l'activité révolutionnaire des deux prévenus devait leur être terriblement préjudiciable. En outre, le jury avait été soigneusement trié sur le volet. Le juge-président, Webster Thayer, était connu « for his hate of radicals » pour sa haine des extrémistes. L'avocat des deux Italiens, Fred Moore, était un étranger à la contrée, connu comme « radical » et défenseur attitré des extrémistes. Ajoutez à cela que Sacco et Vanzetti parlaient difficilement l'anglais, à tel point qu'un interprète fut nécessaire. Cet interprète officiel était tellement partial que la dé-

fense fut obligée d'amener son propre interprète pour prévenir toute surprise. Le procès dura sept semaines et le 14 juillet 1921, le jury rapporta un verdict de culpabilité d'assassinat contre les deux prévenus.

COMMENT L'ACCUSATION FORGEA SES ARMES

Il conviendrait pour la parfaite compréhension de ce drame odieux, de suivre pas à pas l'instruction et le procès. Toutes les pièces en ayant été forgées, toutes ont leur importance et toutes méritent d'être mises en pleine lumière pour confondre les misérables. Mais je ne puis malheureusement abuser des colonnes de cette revue — toujours pourtant à la disposition d'une juste cause —; il faudrait d'ailleurs une forte brochure pour y condenser l'essentiel. Je me bornerai à énumérer les pièces principales, fondamentales, de l'accusation.

Le crime est patent, n'est pas en discussion. C'est l'identité des assaillants qui est à déterminer. Sacco et Vanzetti étaient-ils parmi ceux-ci? Pour l'établir le juge Thayer se base sur :

1. En premier lieu : que leur contenance au moment de leur arrestation prouvait chez eux le « trouble d'une conscience coupable » (consciousness of guilt);

2. que des témoins oculaires prétendant reconnaître Sacco comme celui qui fit feu sur les victimes pendant que Vanzetti était dans la voiture avec d'autres hommes;

3. qu'une balle extraite du corps d'une des victimes aurait été identifiée comme tirée par le revolver de Sacco.

L'accusation fit citer 95 témoins; la défense 99.

Voyons ces témoins et leurs témoignages :

Tout d'abord l'acte d'accusation insiste particulièrement sur le fait que les inculpés, au moment de leur arrestation, laissèrent percevoir le « trouble d'une conscience coupable » (consciousness of guilt). Chacun conviendra qu'il s'agit là tout d'abord d'un élément d'appréciation. Qu'est-ce que la « consciousness of guilt »? Mais invoquer les craintes manifestées par ces deux hommes, qui sont des révolutionnaires connus, désignés aux représailles policières au moment où on traque les militants comme un gibier à ex-

terminer, au moment où ils viennent d'apprendre la fin tragique de leur ami et compatriote Salsedo; c'est là un singulier élément d'accusation. Parce qu'au moment de leur arrestation, ils croyaient être arrêtés au même titre que tous les autres militants révolutionnaire de cette époque, et leurs appréhensions étaient absolument justifiées, surtout pour Sacco qui avait charge de famille.

Cinq témoins reconnaissent Sacco pour l'avoir vu dans la voiture ou sur le lieu du crime, ce sont : Mary Splaine, Frances Devlin, Lola Andrews, Louis Pelzer, Carlos E. Goodridge.

a) Mary Splaine et Devlin travaillaient ensemble au second étage de l'usine Slater au moment de l'attaque. Toutes deux entendirent la fusillade, elles se précipitèrent vers la fenêtre et virent une automobile traversant la chaussée en vitesse.

Le témoignage de Splaine fut surtout retenu. La scène se passait à environ 30 à 35 mètres de distance. Elle vit un homme qu'elle n'avait jamais vu auparavant assis parmi d'autres dans une voiture roulant à 15 à 18 miles à l'heure, et cela durant moins de 10 mètres, dans l'espace de 2 à 3 secondes. Malgré cela, un an plus tard, elle apporte de tels détails signalétiques qu'ils ne pourraient se retenir à pareille distance, même si on l'examinait le sujet à loisir, même si on le connaissait de longue date.

Mais cela s'explique. Contrairement à tous les usages, la police, peu après l'arrestation de Sacco et Vanzetti, mit Splaine en présence de Sacco seul, en le désignant comme le coupable. Et pourtant, alors elle déclara :

Question. — Vous ne vous sentez pas suffisamment convaincue dans votre position pour affirmer que c'est cet homme?

Réponse. — Je ne pense pas que ma position me permette de dire que c'est cet homme.

Pourtant un an plus tard, elle pourra jusqu'à préciser la coiffure, voire la longueur des cheveux de Sacco.

Le Dr Morton Prince, prof. de psychologie dynamique à l'Université de Harvard, déclare formellement qu'il est humainement impossible de conserver une vision aussi nette d'une image vue dans de telles conditions.

b) Devlin un mois après le crime déclara : « Il (Sacco) ressemble beaucoup

à l'homme tirant du siège arrière de la voiture.

Question. — Dites-vous positivement que c'est l'homme?

Réponse. — Je ne le dis pas positivement.

Cependant un an après, au procès, elle est absolument affirmative.

Deux autres témoins, d'une fenêtre juste au-dessus de celle de Splaine et Devlin, prétendent qu'il était impossible de faire aucune identification.

c) Pelzer, coupeur de chaussures, jura qu'au moment où il entendit des coups de revolver, il se précipita vers la fenêtre et qu'il vit le meurtrier de Berardelli. Il déclara ne pouvoir affirmer que Sacco était l'homme mais l'« image morte » du meurtrier. Il n'avait jamais vu Sacco, mais on lui avait montré des photos de lui.

Le témoin dut cependant avouer qu'immédiatement après l'arrestation de Sacco il avait été incapable de faire la moindre identification. Ce qui fut d'ailleurs confirmé par trois de ses compagnons de travail; dont deux affirmèrent que Pelzer au lieu de se précipiter vers la fenêtre, s'était caché sous son établi; le troisième ajouta : « Je lui ai entendu dire qu'il n'avait rien vu du tout. »

d) Lola Andrews, femme de mœurs légères, en difficulté avec la police au moment où on sollicita d'elle un témoignage. Elle prétend également reconnaître Sacco pour l'avoir rencontré à South Braintree le jour du drame. Ce témoignage, en lui-même confus et contradictoire, est démenti par quatre témoins, auxquels Lola Andrews a déclaré notamment après la confrontation avec Sacco : « Qu'avez-vous été faire à la prison? » — « Le Gouvernement m'obligea à y aller et à reconnaître ces hommes et je ne connais rien les concernant. Je ne les ai jamais vus et ne peux les reconnaître. »

c) Carlos E. Goodridge (qui après le procès fut découvert comme un criminel fugitif d'un autre Etat et qui a témoigné sous un faux-nom) déclara qu'au moment du drame il se trouvait dans un bureau. Ayant entendu des coups de feu, il sortit juste au moment où une auto passait devant la maison. Un homme braqua son revolver sur lui; cet homme il déclara le reconnaître en Sacco. Il est, à son tour, démenti par quatre témoins, dont son patron. Seulement, le témoin comme récom-

pense obtint un non-lieu pour une affaire d'vol.

Pour ce qui concerne Vanzetti, l'accusation ne produisit que deux témoins, prétendant l'avoir vu dans Braintree le jour du drame. Témoignages contradictoires et aussi fragiles que les précédents.

Je le répète, je regrette de ne pouvoir étaler dans ses détails cette misérable affaire où la partialité s'étale à chaque affirmation de l'accusation.

Or, que faisaient Sacco et Vanzetti le jour du drame ?

Je vous ai dit que le premier s'était absenté ce jour-là. Sacco heureusement avait un alibi inattaquable : le 15 avril 1920, il avait été à l'Ambassade d'Italie à Boston, pour un passeport. Un attaché de l'Ambassade témoigna personnellement qu'effectivement Sacco était à l'Ambassade à une heure où il lui était impossible d'avoir participé à l'affaire de South Braintree. Quant à Vanzetti, treize témoins, de ses clients habituels, affirmèrent, sous serment, avec détails circonstanciés, que ce jour-là ils avaient acheté du poisson à Vanzetti à Plymouth, et 33 témoins du drame affirmèrent formellement qu'il ne se trouvait pas parmi les assaillants.

Sentant que de telles preuves ne pouvaient, à elles seules, sérieusement justifier une condamnation capitale, et qu'il faut, sinon rendre *justice*, mais faire croire au monde que *justice est rendue*, l'accusation déforma scandaleusement l'expertise de Mr Proctor, ancien chef de la Police d'Etat et chef du service des identifications.

Au moment de leur arrestation, Sacco et Vanzetti avaient été trouvés porteurs de revolvers. Aucune des balles trouvées sur le lieu de l'attentat ne correspondait au calibre du revolver de Vanzetti. Par contre, une balle extraite du corps de Berardelli « pouvait avoir été tirée » avec le Colt de Sacco. Je ne m'attarderai pas sur les raisons pour lesquelles Sacco et Vanzetti étaient armés. Nous sommes en Amérique à une époque plus que troublée pour les révolutionnaires dont la vie est sans cesse menacée.

Le juge Thayer devait exploiter — combien traîtreusement — cette coïncidence entre la balle criminelle et le calibre du revolver de Sacco. Il voulut, au cours de l'instruction, arracher de l'expert Proctor l'affirmation que cette balle

avait été tirée par ce revolver, mais l'expert, non seulement s'y refusa, mais prévint Thayer qu'au contraire, sauf le calibre, rien ne permettait de l'affirmer.

Ici deux mots d'explication.

Les experts ont certains indices qui leur permettent de déterminer l'identité d'une balle. Les rayures de la balle et la trace de percussion de la douille sont toujours spéciales à une arme donnée — même de la même marque. Or, aucune identification de la balle fatale avec l'arme de Sacco ne fut possible. Les rayures de la balle et la trace du percuteur sur la douille photographiquement agrandies des centaines de fois et confrontées avec celles de plus de cent balles tirées avec le revolver de Sacco ne présentèrent aucune similitude. Devant cette évidence, Proctor ne pouvait apporter qu'une affirmation, qui était « que la balle pouvait avoir été tirée avec une arme semblable à celle de Sacco », mais il prévint Thayer qu'il ne pourrait rien dire de plus.

Ils convinrent alors de la façon dont la question serait posée devant le jury, de manière à permettre une réponse ambiguë que le juge Thayer déformerait aisément pour en faire une preuve capitale.

Et c'est ce qui fut fait. Mais avec tellement de cynisme qu'après la condamnation, lors de l'enquête pour la cassation du jugement, l'expert Proctor devra positivement démentir le juge Thayer.

Ici s'arrêtèrent les charges.

Elles sont, on le voit, plus que fragiles. Qu'avaient pour leur défense, les accusés ?

Ces hommes n'avaient jamais subi la moindre condamnation. Travaillaient au moment de leur arrestation. Étaient étroitement mêlé au mouvement révolutionnaire. Vivaient donc sous la surveillance toujours active de la police politique. Sacco avait un bébé et sa femme était à nouveau sur le point d'être mère. Après, comme avant l'affaire de Braintree, rien ne changea dans leur manière de vivre. Ils ne firent aucune dépense suspecte. Continuèrent leur action militante. Au début du mois de mai, Vanzetti fut appelé à New-York auprès des dirigeants du mouvement révolutionnaire où il reçut des instructions pour mettre à l'abri des saisies tous les documents des groupes et tous les imprimés de propagande dans sa région. Au moment de son

arrestation, Vanzetti était porteur de tracts pour un meeting où il devait prendre la parole sous son nom en faveur de Salsedo et de Elia. Ni lui, ni son compagnon ne furent trouvés porteurs de sommes d'argent.

Je voudrais pouvoir reproduire les déclarations courageuses de chacun d'eux, tant au cours de l'instruction que du procès, au sujet de leurs conceptions philosophiques aussi bien que de leur activité révolutionnaire. Leur innocence du crime de Braintree était tellement évidente que leur condamnation déclencha aux Etats-Unis d'abord, à travers le monde entier ensuite, une campagne comme n'en suscita jamais aucune cause célèbre.

Puis survint un événement capital. Jusque fin de l'année 1925, si la défense pouvait détruire devant les consciences impartiales les machinations de l'accusation, elle ne pouvait, malgré toutes ses recherches et enquêtes, solutionner la question : « Si Sacco et Vanzetti sont innocents, quels sont les coupables ? »

Coup de théâtre...

UN DES COUPABLES : CELESTINO F. MADEIROS SE DÉNONCE

Celestino F. Madeiros, un jeune Portugais avec un détestable casier judiciaire, était détenu en 1925, dans la même prison que Sacco. Le 18 novembre, alors qu'il était en appel contre une mise en accusation devant la Cour Suprême pour tentative de meurtre au cours de l'attaque d'une banque, il fit parvenir à Sacco le message suivant :

« J'avoue être dans le crime de la fabrique de chaussures de South Braintree, Sacco et Vanzetti n'étaient pas dans ce crime.

» Celestino F. Madeiros ».

Ces sortes d'aveux, de la part d'un malfaiteur déjà poursuivi, sont toujours suspects. Aussi la défense n'attachait-elle tout d'abord qu'une importance relative à cette confession. En effet, celle-ci contenait un aveu, mais aucune preuve. Et il n'était que trop clair que les assassins de Sacco et Vanzetti ne s'en contenteraient pas pour lâcher leurs victimes. La défense commença donc une enquête très serrée. On apprit ainsi que Madeiros avait déjà à plusieurs reprises tenté de

faire savoir à Sacco qu'il connaissait les auteurs de l'affaire de South Braintree, mais Sacco croyant avoir affaire à un « mouton » n'avait pas ajouté d'importance à ces déclarations. Une entrevue cependant, avec Madeiros, révéla de tels détails circonstanciés que la défense et l'accusation — celle-ci à son corps défendant — demandèrent que Madeiros fut entendu par la juridiction d'appel. Madeiros fit une déposition extrêmement importante, d'une centaine de pages, dont les détails correspondaient d'une façon troublante avec nombre de récits de témoins. Mais il se refusait à désigner ses complices.

Entretiens un avocat de Boston, Mr Tompson, très connu, avait pris en ses mains la défense de nos deux camarades. Celui-ci connaissant bien la contrée et sa population douteuse, parvint à contrôler le récit de Madeiros et même à découvrir certains des complices de celui-ci et cela avec une précision de plus en plus grande, chaque détail venant faciliter la découverte d'autres détails. J'ai sous les yeux les résultats de cette enquête, ainsi que le récit de Madeiros. Le doute est absolument impossible. Pourtant, on le sait, la Cour suprême vient, il y a deux mois, de rejeter la dernière demande en cassation du jugement et de fixer le jour de l'exécution de Sacco et Vanzetti dans le courant de la semaine commençant le 10 juillet 1927. *Parce que l'innocence de Sacco et de Vanzetti, c'est la condamnation de la police américaine — car la Sécurité d'Etat a collaboré à forger l'accusation — et des juges Thayer et Katzmann. C'est la démonstration de la collusion entre la finance — un banquier de Boston a avoué que les financiers avaient payé la campagne de presse contre les révolutionnaires — et la justice américaine. L'innocence de Sacco et Vanzetti, c'est la mise en accusation de tout un régime qui tire son existence dans le crime et la félonie.* Mais le prolétariat du monde entier s'est dressé avec une volonté telle que, pour la première fois peut-être, le capitalisme américain qui asservit toutes les nations, sera obligé de céder et d'avouer ses procédés odieux.

En Belgique, comme ailleurs, les travailleurs comprendront que leurs camarades Sacco et Vanzetti ne sont plus seulement deux honnêtes militants faussement condamnés, mais le symbole du

prolétariat tout entier en proie aux puissances néfastes d'une classe ennemie.

Sacco et Vanzetti doivent être libérés et réhabilités. Nous devons rendre responsables de leurs vies le gouvernement américain et, à son défaut, ceux qui le représentent chez nous. Nous ne devons pas tolérer ici des ambassadeurs couvrant les assassins des nôtres, et s'en faisant ainsi les complices.

Travailleurs, tous les moments sont comptés, sans trêve ni repos, vous exigerez qu'on rende Sacco à sa femme et à ses enfants et qu'on rende à la cause prolétarienne deux de ses infatigables lutteurs.

Contre la Justice de Classe.

Contre le Capitalisme américain.

Pour Sacco et Vanzetti, jusqu'au bout!
QUERCUS

A propos de la grève du "XX^e Siècle"

Avant d'examiner le caractère de la grève, rappelons brièvement les faits, tels qu'ils se sont déroulés afin de couper court à tous les racontars de presse et aussi pour permettre aux camarades lecteurs de notre « Creuset » de remettre en place ceux qui se plaisent à colporter les hypocrites âneries qui ont paru tout particulièrement dans le « XX^e Siècle » lui-même.

Au mois de février dernier, les organisations ouvrières du Livre de Bruxelles sont saisies par les Comités Centraux de ce qu'il existe sur la place une situation analogue à celle qui a provoqué la grève dans certains journaux liégeois. De l'examen de la situation il résulte que trois journaux bruxellois envoient des flans à des journaux de province. La Fédération locale du Livre, en accord avec les Comités Centraux et les Comités de Bruxelles, décide l'envoi de délégations dans ces journaux afin de mettre terme à cet échange. Les directeurs de ces quotidiens prétendent cette immixtion dans leurs affaires abusive et contraire au Contrat collectif; ils prétendent vouloir s'en référer à leur « Entente ».

Après que certains faits se sont passés (faits que nous ne discuterons momentanément pas ici) la Fédération locale du Livre réunie avec les C. C. et les Comités locaux, décide de soumettre la question devant le Conseil d'Arbitrage prévu par le contrat des journalistes.

La question est soumise devant « l'Entente des Directeurs de journaux » (première quinzaine de mars), la question de l'échange des flans pour les maisons en règle avec le contrat est suspendue jusqu'au prochain Congrès de la Fédération

Typographique, quant à celle de l'échange avec des maisons non en règle avec le contrat — le cas du « XX^e Siècle » — les C. C. préviennent l'« Entente » qu'ils accordent un délai, jusqu'au 15 avril, pour que cesse cette situation.

Le C. C. de la Féd. Typ. mandate la section d'Anvers pour retirer l'autorisation qu'elle avait accordée, en accord avec le C. C. et l'Association de Bruxelles, en mars 1925, au « Matin » d'Anvers. Cette autorisation stipulait très nettement qu'elle pouvait être retirée, en tout temps en cas d'événements imprévus ou importants. Une lettre en date du 28 mars annonçant au « Matin » qu'il ne disposerait plus, à partir du 15 avril, des flans du « XX^e Siècle ». Il faut cependant ajouter que le quotidien bruxellois n'envoyait pas seulement les flans-bourse à un journal ne payant pas les salaires et n'accordant pas les congés contractuels, le « Matin », mais encore à un second, se trouvant dans la même situation, la « Métropole » d'Anvers.

Sur ordre du C. C., les clicheurs refusent au « XX^e Siècle », le 19 avril, de faire les flans pour Anvers, ils sont renvoyés sur le champ. Le lendemain, le reste du personnel ne rentre plus, la solidarité avec les clicheurs s'imposait. Trois anciens membres du personnel restent au travail.

Voilà en très larges traits l'historique de la grève; si j'ai oublié l'un ou l'autre élément, l'on voudra m'en excuser, mon intention n'est nullement de discuter, mais simplement de donner un aperçu du mouvement et aussi de réduire à néant l'accusation de n'avoir pas averti les intéressés patronaux.

LE CARACTERE DU CONFLIT

Dans trois villes de ce pays, des grèves ont éclaté dans l'Industrie du Livre : Dans trois journaux de Liège; au « XX^e Siècle » à Bruxelles; et dans une maison de « labeur » de Bruges.

A première vue, ces grèves apparaissent comme insignifiantes, d'abord par le nombre restreint d'ouvriers qu'elles englobent, ensuite par le caractère particulier et restrictif, d'organisation du travail qu'elle revêtent. Et cependant, lorsqu'on veut se donner la peine de les examiner de près et d'analyser la résistance farouche des capitalistes contre les prétentions ouvrières qui ont provoqué ces conflits, on constate immédiatement que l'enjeu de la lutte est d'une importance essentielle pour les travailleurs du Livre.

A Liège, à Bruxelles et à Bruges, il s'agit, non pas de revendications de salaires, des heures de travail ou autres ayant trait aux conditions immédiates de la vie de l'ouvrier, mais au contraire des méthodes de travail, de l'organisation de la production. Dans les deux premières villes, il s'agit de l'échange de « flans », dans la troisième, il s'agit du monopole des ouvriers typos pour le travail aux machines à composer.

Nous voudrions, aujourd'hui, nous occuper tout particulièrement de la question de l'échange des « flans », tout en nous promettant de revenir sur la question de l'utilisation, aux machines à composer de main-d'œuvre non typographe, ce qui est une des formes de la rationalisation dans le Livre.

LE CHOMAGE PERMANENT

Les travailleurs du Livre sont frappés d'un lourd chômage, dont le trait caractéristique est qu'il n'est plus temporaire et parallèle avec la morte saison (été, période des vacances), mais qu'il s'étend sur toute l'année, avec un chiffre de 10 p. c. environ, des ouvriers utilisés dans l'industrie.

L'outillage de l'industrie du Livre a subi, dans les dernières années, toute une série de petits perfectionnements qui, sans provoquer des bouleversements intempestifs, ont cependant sérieusement modifié la production et il faut ajouter qu'en Belgique on en est seulement au début.

C'est ainsi — pour donner un exemple

— qu'une « presse plate » qui, pour un tirage horaire de 1,000 à 1,200 exemplaires utilisait un conducteur, un margeur et un tireur de feuilles, se voit maintenant remplacée par des presses automatiques, avec une production horaire dépassant les 3,000 exemplaires, desservies par un seul ouvrier (dans certains pays, qui nous environnent, un ouvrier conduit plusieurs de ces machines).

D'autre part, les rotatives et machines Offset se multiplient, allant jusque — pour laisser toute exagération de côté — 20.000 et plus d'exemplaires à l'heure. A la composition, des progrès semblables se constatent. La composition manuelle disparaît de plus en plus, remplacée par la composition mécanique. L'on peut dire qu'en moyenne, une monotype ou une linotype remplace quatre ouvriers, non seulement pour le texte courant, mais, dans certains cas également pour la composition de petites annonces, etc.

Deux faits importants en résultent : 1) les fondeurs en caractères ont eu, à un certain moment, jusqu'à 80 p. c. de chômeurs; 2) les « bourreurs de lignes », les « piéceurs », se voient systématiquement évincés par les machines, chaque nouvelle machine donne, théoriquement, au moins trois chômeurs (pour autant que les typos peuvent maintenir leur monopole sur les machines à composer).

Ce chômage trouve aussi une partie de son origine dans la crise économique générale. Les restrictions budgétaires des sociétés industrielles et financières, les compressions des dépenses des pouvoirs publics, etc., sont autant de facteurs qui contribuent à aggraver le chômage.

LA PRISE ET L'ECHANGE DE « FLANS »

Mais il est un autre procédé de « rationalisation » qui provoque une suppression importante de main-d'œuvre, c'est l'échange de « flans ».

Deux méthodes différentes ont été utilisées dans ce domaine : 1) certains journaux de province se font envoyer l'empreinte de la cote de la Bourse par des journaux de Bruxelles ou louent en commun un téléphone spécial pour recevoir la cote, en font une seule composition et la font servir, à l'aide de « flans » pour plusieurs journaux; 2) la trustification des journaux, soit par tendance politique, soit par intérêts financiers, se passant les

« flans » des articles d'ordre général, les feuilletons et toutes les cotations des valeurs et actions financières et industrielles.

A Liège, un seul journal recevait par téléphone la cote de la Bourse de Bruxelles, en faisait les changements sur plomb et en envoyait un flan à trois autres journaux; d'où, évidemment, suppression, dans trois imprimeries, d'une partie du personnel.

A Bruxelles, même histoire dans deux journaux; des flans sont envoyés à trois journaux de province, même suppression. Dans un autre journal bruxellois, des flans sont faits sur des articles: congrès nationaux des organisations syndicales et politiques ouvrières, politique internationale, les leaders, les grands procès, les feuilletons, etc.; pour plus d'un tiers du journal de province, d'où suppression de plus d'un tiers des linotypistes, réduction du travail pour les clicheurs, les photographeurs, etc.

Le problème pour les patrons imprimeurs et des journaux, c'est de réduire la main-d'œuvre afin de réduire les prix de revient, peu leur chaut si les ouvriers chômeront, crèveront les familles des typos pourvu qu'ils réussissent à réaliser toujours plus de bénéfices.

Pour les ouvriers, le problème se pose autrement: à manger pour leur famille, lutte contre le chômage, à bas le veau d'or. A tout perfectionnement de l'outillage, à toute rationalisation, à toute méthode nouvelle d'exploitation doit correspondre une diminution équivalente des heures de travail des ouvriers.

Pas de diminution des heures de travail (sans toucher aux salaires s'entend), pas de flans! Voilà le mot d'ordre qui doit retentir dans tous les ateliers.

A bas la rationalisation!

Que les patrons réorganisent leurs usines à leurs frais et pas sur le dos des ouvriers!

G. V. d. B.

DU CREUSET

Le comité voulant faire un sérieux effort pour mettre l'ordre complet dans son administration, prie tous ceux qui auraient changé d'adresse d'en aviser le bureau, de même, ceux qui auraient quelque réclamation à formuler au sujet de l'envoi du bulletin, des convocations, etc.

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

Les luttes économiques

LA CONFERENCE DE GENEVE LE TARIF DOUANIER FRANCAIS

Décidément les beautés du régime capitaliste se révèlent dans toute leur splendeur. Chaque jour nous apporte une nouvelle preuve de son impuissance à résoudre les difficultés économiques: les efforts tentés pour concilier les intérêts des capitalistes de tous les pays, afin de sauvegarder du même coup leurs privilèges de classe, échouent devant l'égoïsme de chaque nation. Chaque jour marque un nouvel insuccès quant aux arrangements douaniers, et des hommes, représentants de gouvernements, se heurtent constamment à une muraille que ni la sentimentalité, ni les concessions, ni les... supplications même ne peuvent ébranler: l'égoïsme, cette tare sociale, se manifeste dans toute sa nuisance.

La conférence économique de Genève en est une preuve vivante; elle nous confirme les bienfaits de cette « haute civilisation » imposée par la force; elle exprime clairement, lumineusement la suprême iniquité sociale que nous subissons et dont l'ouvrier est à tout moment exposé à subir les extrêmes rigueurs.

Soyons persuadés, amis lecteurs, que cette conférence sera un nouveau coup d'épée dans l'eau, malgré les efforts de certaines délégations, auxquelles d'autres délégués ont répondu par de longs discours où brillent les bonnes intentions (qui ne seront jamais appliquées), elle est condamnée d'avance et elle suivra le même cours que la fameuse et ridicule « Conférence du Désarmement » en abouissant, elle aussi, à un échec complet.

Comme il en est toujours ainsi, après de vaines palabres, après l'étalage grotesque de la situation respective de chaque nation et duquel surgissent les bassesses de l'économie politique, la clôture sera prononcée pompeusement par de grandiloquents discours en même temps que nous enregistrons un magistral fiasco.

Et comme les journalistes seront sous l'impression de belles promesses, avec enthousiasme, ils écriront des louanges à la Société des Nations, ils répéteront en chœur les précieux avantages de ces conférences et de leur... petit séjour dans ce pays que l'on dit si beau!

A moins qu'ils n'aient pour mission de situer l'issue de cette conférence dans le domaine de la plaisanterie en l'entourant de commentaires sous des formes habituelles: « Résultats satisfaisants », « espoirs d'établir des accords », etc., etc. et flotter ainsi, comme toujours, dans une eau bourbeuse.

Quant à ces messieurs, dont la compétence est incontestée, ils se montrent incapables sous le régime social qu'ils ont établi eux-mêmes, de trouver une solution.

Alors pourtant, qu'un peu moins de couteuses conférences, de gaspillages, un peu moins d'égoïsme et un peu plus de bonne volonté simplifierait subitement le problème: le génie des économistes seraient éclipsés et la solution dans sa toute simplicité, donnerait du travail à chacun, c'est-à-dire permettrait à tous les êtres humains, qu'ils soient bien ou mal doués, de vivre heureux, dans la paix, le travail et le bonheur universel.

Mais ce sont là de beaux rêves...

Ces messieurs préfèrent se payer un charmant séjour dans un pays enchanteur (ils le choisissent avec bon goût) et cela aux frais de la masse des travailleurs. Ils toucheront, ô ironie! ô régime capitaliste comme tu fais bien les choses! ils toucheront, pour agrémenter leur séjour de quelque aventure... sentimentale, un plantureux « jeton de présence », pendant que nous, travailleurs, nous verrons retentir chaque semaine, quelques impositions sur notre « haut salaire ».

Il faut tout de même que les délégués soient dédommagés de leurs « efforts » et de leurs dépenses; il faut quand même qu'ils soutiennent une armée de secrétaires, de dactylos, etc., le bon sens habituel des citoyens admet cette nécessité!

Et la vie devient de plus en plus difficile, le chômage s'accroît et la misère se dessine un peu partout...

LA BELGIQUE VA LIVRER UNE BATAILLE ECONOMIQUE A LA FRANCE.

Les capitalistes français sous prétexte de « hauts salaires » payés à la main-d'œuvre (?), la cherté des matières premières dont ils ont besoin pour leur fabrication demandent au gouvernement de la République (?) à être protégés contre la concurrence étrangère, par l'élévation des tarifs douaniers. Ils seront tellement

draconiens que la Belgique, sera mise dans l'impossibilité de continuer ses exportations vers les marchés français, qui constituent un des facteurs principaux de son existence.

Cette vague de super-protectionnisme que les travailleurs belges ne sauront pas endiguer, fera des milliers de victimes et aura une répercussion profonde dans tous les domaines de l'industrie et du commerce.

Plusieurs industries très importantes: la métallurgie, le charbon, l'industrie de la faïence, de la porcelaine, de la poterie, les réfractaires, etc., subissent un préjudice énorme. La fabrication des meubles et les verreries en particulier seront durement frappés. Nous verrons alors des industries se transplanter en territoire français, d'autres cesser même d'exister, c'est-à-dire que si le tarif douanier, tel qu'il est présenté aux Chambres françaises est adopté, la majeure partie de la « vaste manufacture » que constitue la Belgique va se trouver dans l'obligation de fermer ses portes et jeter à la rue quelque 200,000 à 300,000 ouvriers, qui, à leur tour en entraîneront d'autres, qui s'aligneront sur le bilan du chômage de l'Europe, alors que celui-ci en accuse le chiffre effrayant de 8 millions!

Ajoutons à cela une balance commerciale déficitaire à l'heure actuelle et nous aurons sous peu réuni tous les éléments pouvant compromettre la situation monétaire.

On peut se demander, une fois de plus, en quoi la stabilisation à 175 fr. nous est favorable!

Naturellement, les industriels et les commerçants sont atterrés, ils montrent bruyamment leur désarroi — oh! pas par souci d'humanité pour ceux qu'ils exploitent — mais tout simplement parce qu'ils sont menacés eux-mêmes dans leurs intérêts propres; il convient, dès lors, de s'apitoyer sur le sort des milliers de malheureux que ces mesures inouïes vont entraîner.

Mais le comble, c'est qu'une habile campagne de presse a usé de tous les moyens pour détourner l'attention et l'intérêt de classe des ouvriers français en démontrant sous toutes les formes que la diminution des achats à l'étranger aboutit, tout d'abord, à une amélioration de la balance commerciale ayant pour effet d'améliorer la situation monétaire, et, en-

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

suite, que le protectionnisme protège le travail, diminue le chômage et permet une augmentation des salaires! Peut-on plus cyniquement exploiter un sentiment d'égoïsme qui, dans la société actuelle, est l'apanage de chaque individu.

C'est évidemment une erreur profonde, puisque le protectionnisme, a pour effet de faire hausser les prix intérieurs et, comme on le sait, les salaires ne s'élèvent jamais parallèlement à cette hausse, c'est donc en réalité une diminution des salaires que nous encourageons.

Comme les industriels et les commerçants de Belgique s'unissent pour organiser le boycottage des produits français,

une bataille sur le terrain économique va s'engager; son issue n'est pas douteuse, et cette lutte, cruelle et stupide va conduire, avec l'appui inconscient des ouvriers organisés de la France, la classe ouvrière de Belgique à une crise épouvantable de chômage et à un asservissement vil. Alors que ceux-ci vont même provoquer une aggravation de leur situation misérable.

L'action internationale ouvrière reste dans ses cartons. C'est une honte pour les responsables de laisser s'effondrer l'œuvre fruit d'une lutte syndicale de près d'un siècle.

LE ZOULOU

Les Menaces de Guerre

La Question de la Frontière de l'Est

Depuis le rejet du traité hollando-belge, la presse bourgeoise s'occupe particulièrement de la défense de la frontière Est de Belgique. Pour nos dirigeants chauvins, c'est la grande question qui figure à l'ordre du jour. Pensez un peu : la Belgique court les plus graves dangers! Du coup, ils se sont aperçus, que — tout comme en 1914 — une violation de la frontière belgo-allemande ou plus spécialement une nouvelle invasion allemande par l'Est du pays est une possibilité de la plus grande actualité et exige que l'on s'occupe avant tout des travaux de défense, quitte à négliger tout problème urgent d'ordre social et économique.

Que s'est-il donc passé dans les dernières semaines pour être si pressés d'entamer ces travaux de défense?

Le sujet du traité hollando-belge. Ceux de mes lecteurs qui ont pu suivre plus ou moins régulièrement cette question dans la presse seront d'accord avec moi, je vais d'ailleurs essayer de le prouver.

Qu'y a-t-il donc dans ce traité pour que les Hollandais se refusent à l'accepter?

Malgré toutes les précautions prises par les auteurs de ce traité, malgré le temps qu'ils ont mis pour préparer l'opinion publique, tant belge que hollandaise, malgré le dévouement et le sacrifice de certaines personnalités hollandaises influentes, députés et autres dont ils avaient pu acquérir le bienveillant et « tout désin-

teressé » concours, ils n'ont donc pas obtenu la signature de ce traité. Surtout malgré le bon « belge-hollandais », M. Van Karnebeeck, l'élu « garçon de restaurant » de nos bons « cuisiniers belges » pour servir et faire avaler le « plat belge » dans son « Hollandsch Restauratiehuis », ils n'ont pas réussi... Il paraît que de nature les Hollandais ne sont pas friands d'un mets étranger dont ils suspectent la composition. Plutôt manger du lundi matin au dimanche soir du « hollandsche kaas », que d'avalier un « ersatz belge » que l'estomac ne digérerait point.

Ce traité, on peut le diviser en réalité en deux parties distinctes, l'une d'ordre économique, l'autre d'ordre territorial.

Tout changement qui modifierait le statut actuel de l'Escaut serait de nature à léser uniquement les intérêts des Hollandais — par rapport au port de Rotterdam — et territorialement parlant constituerait une atteinte à la neutralité hollandaise.

Si, en effet, il y a une question d'entretien du fleuve pour empêcher son ensablement et le tenir en état de navigabilité, c'est là une des moindres choses que la Hollande est prête à solutionner de commun accord, de l'aveu même du Ministre des Affaires Etrangères de la Hollande, mais quant à changer les bases du statut dans un but militaire... ça c'est une autre paire de manches!...

Outre la liberté de navigation commerciale dont nous jouissons actuellement sur l'Escaut, laquelle peut nous suffire amplement pour tenir notre port d'Anvers au premier rang, le traité exige la liberté de navigation militaire en temps de guerre comme en temps de paix (et c'est ici que déjà les oreilles pointent); il y a la question du Moerdijk, le projet d'un canal Anvers-Liège qui « devrait » passer par territoire hollandais — je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi, mais... tous les chemins mènent à Rome. Comme vous le voyez, cela devient donc une question nettement territoriale. Mais s'il n'y avait que le point de vue économique, il y a plus grave.

Depuis que la Belgique a abdiqué sa neutralité d'antan, elle se prétend « une nation » au même titre que ses grandes voisines et alliées la France, l'Angleterre, et si jeune et petite qu'elle soit elle prétend formuler des ordres, poussée et soutenue par ces mêmes alliées. En somme, la Belgique est la bonne-à-tout-faire de la France et de l'Angleterre et c'est ainsi qu'ayant échoué isolément, elle ira invoquer maintenant l'intervention ouverte de ses alliées afin d'obtenir par intimidation et menace ce que la Hollande ne veut pas lui céder. Liée par un traité secret militaire et économique (!), la Belgique en tant que « nation forte », se permet donc par ce traité de vouloir extorquer à la Hollande des avantages militaires. Le point de vue économique de ce traité ne fait que cacher l'importance capitale que

la Belgique — et en premier lieu ses alliées — attachent à la libre navigation sur l'Escaut *en temps de paix comme en temps de guerre*. C'est l'exécution d'un plan militaire interallié suivant convention militaire secrète pour la signature de laquelle nos bons social-patriotes ont bien voulu se prêter.

Il y a encore autre chose que certains Belges se sont mis en tête et qu'on peut qualifier « d'annexionisme ».

Il faut absolument qu'Anvers puisse devenir pour les alliés un port de guerre et, par conséquent, l'Escaut une voie stratégique. Tout ce qui semble dans ce traité avoir un caractère économique et commercial aura une importance d'autant plus grande en temps de guerre au point de vue transport de troupes et de matériel. Comme le danger se trouve dans l'Est, au lieu de parler d'une invasion allemande, n'est-on pas en droit d'en craindre une de la part des alliés. La France, suivant convention d'entraide mutuelle, pourrait amener ses troupes le long de la frontière franco et belgo-allemande, tout en traversant notre territoire. L'Angleterre, d'autre part, emprunterait la voie de l'Escaut pour venir débarquer à Anvers et, en empruntant le canal projeté Anvers-Liège, masserait ainsi ses forces à la frontière belgo-allemande en un minimum de temps. Ceci dit, on s'explique facilement pourquoi la Belgique tient à organiser « sa défense » (!) à la frontière de l'Est.

(A suivre).

MARCLOU.

CONVOCATION

Les camarades du « Creuset » sont priés d'assister à l'assemblée générale du Cercle qui aura lieu **dimanche 19 juin, à 9 h. 30 précises**, au « Lion d'Or », 23, pl. St-Géry.

Afin de ne pas prolonger la séance, celle-ci commencera à l'heure indiquée quel que soit le nombre des présents. Nous insistons cependant pour que chacun comprenne enfin que ce n'est qu'en participant activement à la vie du « Creuset » que celui-ci pourra faire un travail sérieux et durable.

Les sympathisants et les jeunes sont également invités à nos réunions qui sont toujours animées de la plus franche cordialité. Tous les problèmes de l'économie sociale y sont largement discutés.

Le Comité.

LES PROMENADES DU CREUSET

Le Creuset organise le dimanche 12 juin une excursion à Grimberghen : Les bords du Malbeek ». Marche 2 heures, coupée par 2 repos. Pic-nic, jeux, chants, causerie, etc. Avis aux amateurs. — Rendez-vous à 10 h. au départ des vicinaux, av. des Boulevards (Gare Nord) Tram G.

Retour par le Pont-Brûlé vers Vilvorde, par le canal. Si le temps est propice à Vilvorde, retour en bateau vers Bruxelles, au cas contraire, retour en tram.

Se munir de victuailles.

Nous espérons que Creusotins, Creusotines et Creusotinettes seront nombreux à cette promenade qui promet d'être des plus agréables.

La Commission d'Agrément.

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE

QUE FAIRE ?

Au moment où le patronat du Livre déclanche l'offensive contre nos salaires et nos conditions de travail; au moment où, suivant les instructions du Comité Central Industriel, nos patrons s'occupent fébrilement à introduire de nouvelles machines et méthodes de travail, provoquant le chômage d'un grand nombre de travailleurs, jeunes et vieux, alors que la question de la préparation à la résistance aux velléités patronales se pose avec une acuité exceptionnelle; au moment où nos salaires ne correspondent plus au coût de la vie, où manger à sa faim et s'habiller convenablement devient de plus en plus impossible; au moment où une crise succède à l'autre (pour les exploités, le régime capitaliste est une crise perpétuelle), à ce moment donc, les tâches, les devoirs de la jeunesse typographique revêtent un caractère d'importance toute particulière.

L'indifférence et l'inaction deviennent désormais impardonnables et ne peuvent que faire le jeu de nos patrons. Car, il faut le dire, nous sommes menacés au même titre que nos aînés. Les patrons ne visent ni les jeunes, ni les adultes, ils visent la classe ouvrière.

Malgré l'inertie de notre direction actuelle, nous devons nous préparer à répondre à toute attaque le jour où la lutte, qui s'annonce âpre, deviendra inévitable.

Une des tâches essentielles qui nous incombe est la défense des premières victimes de la crise économique capitaliste : nos jeunes chômeurs. Le nombre des adhérents chômeurs a déjà atteint 10 p.c. de l'effectif général.

Ces camarades se trouvent dans une situation très pénible; leurs parents sont privés de la petite part qu'ils leur apportaient auparavant et qui suffisait tout juste à boucler leur budget. Sans compter ceux qui doivent déjà voler de leurs propres ailes, et dont la situation est des plus lamentables. Que feront-ils avec leurs 35 à 45 francs par semaine ?

La responsabilité de la crise actuelle incombe uniquement aux patrons. C'est eux qui, ne tenant aucun compte de la vie des

travailleurs (avides qu'ils sont de réaliser le plus de bénéfices possibles), remplacent les forces humaines par des machines qui ont, au moins, le mérite, quand on ne leur donne pas assez à manger (de l'huile, du courant !), de ne pas rouspéter et de se laisser crever en douce.

C'est ainsi qu'on jette impunément les ouvriers sur le pavé...

Cette question du chômage, en général, et, en particulier chez les adhérents, ne doit pas manquer d'attirer toute l'attention de ceux qui se mettent en tête de venir en aide au secours de leur classe, de la classe ouvrière.

Les questions d'organisation sont également d'une importance capitale pour les jeunes typos. Le manque d'initiative, d'indépendance, de liberté, leur barre la route vers la défense et la réalisation de leurs revendications. Le classement en deux catégories des travailleurs de la même corporation nuit sensiblement à la bonne marche du travail syndical. D'autant plus que ces deux catégories ne sont pas dotées des mêmes droits, que l'une est subordonnée à l'autre. En effet, les jeunes et les adultes, étant séparés, vivant deux vies absolument différentes, ne parviennent pas à se comprendre, ni à se connaître, par la faute même de ceux qui ont élargi ce fossé inconsidérément, alors même que leur devoir était de réaliser le contraire.

Cet éloignement entraîna fatalement une indifférence d'abord, une sorte de concurrence ensuite, entre les deux catégories.

Les patrons, ayant spéculé sur cet état d'esprit, n'ont jamais pris au sérieux (et pour cause) les intérêts les plus élémentaires des jeunes. Il faut aussi ajouter que ces derniers n'étaient jamais représentés auprès des comités de pourparlers entre ouvriers et patrons et que trop souvent les questions les intéressantes y ont été négligées.

La désunion des jeunes est encore un obstacle au passage à la lutte fructueuse pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des jeunes. Il n'y a que 50 p.c. des adhérents qui soient à la sec-

tion de Bruxelles; le reste se trouve dans la province. Il y a des centaines d'adhérents à Liège, à Anvers et dans d'autres villes. Or, *il n'y a aucun lien véritable* qui les attache les uns aux autres.

Bien des lacunes sont ainsi à boucher. Le pain ne manquera pas sur la planche.

On nous a reproché et on nous reproche encore l'insuffisance de notre éducation syndicale. Or, *ce n'est que dans la lutte quotidienne contre la bourgeoisie que peut se forger l'esprit de classe des jeunes*. De cette lutte, nos dirigeants n'en veulent plus. Ils sont parfois prêts à faire le maximum de concessions aux patrons, pourvu que la collaboration des classes, qui leur est si chère, soit sauvegardée, du moins pour le moment, disent-ils. A nous de leur imposer une ligne de conduite moins équivoque.

Jeunes copains, au fond de nous-mêmes, nous sentons confusément tout cela. Mais nous n'avons jamais protesté sérieusement, parce que toujours nous avions devant nous quelqu'un pour nous fermer le bec, avant même que le deuxième mot ne fut sorti de notre bouche. Et je comprends alors pourquoi nous ne suivons pas les séances, puisqu'il nous est impossible d'y dire ce que vraiment nous avons sur le cœur.

Mais tout change. A présent déjà, s'il en est qui croient bon de dire quelque chose, qu'ils le fassent, qu'ils ne craignent rien. Ils peuvent être certains d'avoir derrière eux un copain qui les soutiendra. Les séances commencent à devenir intéressantes. A nous tous d'en profiter et de les rendre davantage encore (elles en ont bien besoin !)

Donc, tous ensemble, au travail. Soyons toujours aux séances pour contrôler ce que l'on fait de nous et, surtout, pour dire si cela nous convient.

Tous aux séances !

DAR.

Camarades

boycottez

et faites boycotter

le XX^e Siècle

composé par des jaunes

Notre Coopérative

Notre imprimerie coopérative commencera bientôt son deuxième exercice social.

Ceux qui sont venus ces derniers temps à la chaussée de Haecht auront été surpris agréablement. On a agrandi et embelli.

Une presse moderne à tirage rapide est attendue pour les prochains jours.

Voilà qui va réjouir les camarades qui ont connu les débuts des Arts Graphiques.

En dépit de circonstances économiques peu favorables, cette œuvre ouvrière a pu se développer rapidement.

Ce beau résultat, qui est dû à la ténacité des fondateurs, aura les plus heureuses répercussions sur l'avenir de notre coopérative.

Dès maintenant, nous voyons les adversaires se montrer plus réservés dans leur campagne de dénigrement. Ils sentent que leurs efforts resteront stériles. Le moment où ils désarmeront complètement n'est plus très éloigné.

D'autre part, les hésitants, les sceptiques viennent à nous. Ils voient, enfin, le rôle prépondérant que peut jouer notre coopérative dans nos luttes futures.

De la province aussi, des camarades nous font part du vif intérêt qu'ils prennent à l'extension des Arts Graphiques.

Et ainsi, peu à peu, nous ne désespérons pas de voir tous nos camarades du Livre apporter leur appui moral et financier à l'imprimerie ouvrière.

Les actions seront mises à l'impression aussitôt que la nouvelle presse sera rentrée.

Nous rappelons aux camarades qui n'ont pas fait tous leurs versements que les agrandissements nous obligent de réclamer les reliquats des souscriptions.

Les nouveaux souscripteurs peuvent toujours obtenir des actions au prix de 100 francs la part, payables immédiatement ou par libération d'un cinquième par mois.

Les fonds peuvent être envoyés, soit au siège, chaussée de Haecht, 201, à Schaerbeek, soit au compte chèques postaux n. 167.610 Léon Wéry.

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

La Poubelle

REPRESAILLES !...

Nous voilà dans de beaux draps !)

Nous recevions, au début du mois dernier, douze lettres dûment recommandées contenant douze sommations, sous peine de... sans préjudice des... de publier douze droits de réponses à la « Poubelle » : « Doux correcteur » parue dans notre N. 2 de cette année. N'ayant rien inséré du tout, nous avons reçu douze papiers timbrés par douze huissiers, nous assignant douze fois devant douze tribunaux qui nous condamneront à être pendu douze fois par les poils de la barbe à douze potences en saindoux par un jour de joyeux soleil !

Pitoyable sort que le nôtre !...

Ayant ainsi subi le juste courroux de douzes « doux correcteurs bruxellois » exerçant dans douze imprimeries, situées dans douze rues au nom symbolique, nous quérimes notre ami Broutillard, auteur du petit papier, afin de connaître quand même celui des douze, qui est le « vrai doux correcteur », car enfin, il n'y en a qu'un véritable.

Evidemment chacun des douze prétend que c'est lui. Et, pour le prouver, ils écrivent d'une façon péremptoire : « Il n'y a qu'un mufle à Bruxelles : c'est moi. Donc pas de doute. » Il y en a qui insistent tout particulièrement en disant pourquoi et comment ils sont mufles. Il en est un, par exemple, — désirant absolument conserver le monopole — qui explique que c'est en lisant son « canard » — un fameux « canard », dont les rédacteurs, quoique honorables, l'ont brouillé avec le savoir-vivre, la syntaxe et l'orthographe — ce qui est gênant pour l'exercice de sa profession — qu'il est devenu mufle. Il proteste cependant contre l'allusion aux champs de courses. Il prouve, par $a + b$ sur l'ardoise, que le betting constitue un sport élégant et lucratif... puisque lorsqu'on est décavé, on y a la ressource d'inventorier les poches de son voisin. Evidemment, évidemment... ça doit être une façon de s'y prendre...

Mais tout ça ne nous indique pas le « vrai de vrai » doux correcteur. Broutillard se cache derrière le secret professionnel pour ne rien dire. Tout au plus a-t-il voulu nous communiquer le signalement suivant :

« Physionomie photogénique; nez rectiligne, s'allongeant lorsque son propriétaire est aux prises avec des participes; yeux vert-brun, aux reflets bleuâtres, soutenant franchement le regard de l'aveugle de la Montagne de la

Cour; bouche rappelant le jeu de passe-boule; oreilles allongées et velues à la façon de celles du « cheval » de Buridan; front bas surmonté de véritables cheveux. Détails particuliers : couvrir cette physionomie d'une cloche, comme on fait d'un fromage; n'est pas syndiqué. »

Nous espérons qu'avec de telles précisions, il n'y aura plus de confusion possible, et que nous connaîtrons bientôt le vrai, l'unique, l'authentique « doux correcteur ».

Une pipe en terre réfractaire sera offerte à qui nous le fera connaître.

UNE SALOPERIE

Depuis les timides mussolinades de 1924, M. Nothomb et son torchon hebdomadaire « L'Action Nationale » ont mis une sourdine à leurs excitations à la violence. Il a suffi que la classe ouvrière réagisse — si timidement que ce soit — pour que nos mussolinets rentrent prudemment leur glaive de carton pâte.

Pour l'instant, les gens d'Action Nationale, à l'abri de leur journal à tirage strictement limité, se donnent l'illusion de militer pour leur cause avortée et de détruire les œuvres prolétariennes. Comme ils sont en famille et que leurs fesses sont à l'abri des godillots, ils utilisent de préférence, à l'égard des militants ouvriers, le mensonge et l'insulte. Personne ne les lisant, personne ne répondra.

Il nous est cependant tombé entre les mains — dans le W. C. d'un établissement public — un numéro de ce torchon contenant un petit écho à propos de la grève du « XXe Siècle ». Nous ne parlerons pas des arguments; cela ne nous intéresse nullement de savoir ce que pense un Nothom ou un Heymans de notre action syndicale. Ils sont nos ennemis, notre cause n'est pas la leur. Nous avons surtout été écœuré de voir avec quelle basse crapulerie, ces gens, qui vont cependant à confesse, terminaient ce petit écho, en tentant d'exploiter contre un de nos meilleurs militants une condamnation de classe dont il ne se cache et dont il n'a pas à rougir.

Il serait trop commode d'éloigner de la vie militante ceux qui, justement, se distinguent par leur vigilance et leur énergie, sous prétexte que la justice bourgeoise a essayé de les entacher d'un jugement tendancieux.

Les travailleurs du Livre ne se laisseront pas prendre à cette manœuvre.

OPERATEURS ! Pour protéger votre vue, demandez une LINOTYPE PARKERISEE !

LES ARTS GRAPHIQUES
Société Coopérative
231, Chaussée de Marche, Schaerbeek
